

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux et le six du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de septembre 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2022  
Séance du 6 octobre 2022**

**N° 38**

**Objet : Résidence d'un auteur-illustrateur jeunesse Mars 2023**

**Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO**

**Etaient présents :**

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Etaient représentés :**

FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles  
JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
TRABUC Nicolas, a donné pouvoir à PROUST Brigitte

**Etaient excusés :**

ACCIAI Bruno	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	POURCEL Simone
CHABAL CALVI Nadia	PRIMITERRA Geneviève
CROZALS Florent	QUENETTE Pascale
FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
ISOARD Christian	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :**

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture (CTL) conclu avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Provence Alpes Agglomération (PAA) a engagé le principe d'une résidence artistique portée par le réseau des médiathèques chaque année. Une résidence a été organisée en février 2019, en février 2020 et en novembre 2021. En 2023, la résidence d'illustrateur se déroulera au mois de mars.

Cette résidence d'artiste porte le nom de « l'Atelier des bibliothèques ».

Le principe retenu est celui d'une résidence de création. Dans ce cadre, l'auteur se consacre en majorité à son travail personnel de création. Néanmoins, il dédie 30 % de son temps à des actions de médiations auprès des habitants. Le programme et le contenu des actions de médiation sont construits par les bibliothécaires du réseau, en lien avec l'auteur retenu. La résidence concerne chaque année plusieurs bibliothèques du réseau.

Les objectifs de cette résidence sont de :

- permettre aux habitants la découverte d'un artiste et de son processus de création
- initier à la pratique artistique par des ateliers
- favoriser la connaissance des techniques de création, du secteur de l'édition et de l'illustration jeunesse.

A cette fin, les bibliothèques proposent des conférences, des tables rondes ou des sélections bibliographiques.

Le financement de la résidence est assuré par une bourse du Centre national du livre (CNL) demandée par l'auteur, à hauteur de 2 000 euros pour les quatre semaines.

Cette résidence est ouverte à tous les créateurs de livres pour la jeunesse, ayant déjà publié à compte d'éditeur. L'auteur-illustrateur invité est sélectionné au vu d'un dossier de candidature dont la composition est détaillée dans l'appel à candidature annexé à ce rapport.

Le jury de sélection est composé de représentants de PAA, de l'État et de professionnels spécialisés en littérature pour la jeunesse.

Une convention entre PAA et l'auteur où sera annexé le projet de l'artiste, règle les conditions d'accueil et de prise en charge des frais de l'auteur. L'auteur est hébergé à Digne-les-Bains ou sur le territoire de l'agglomération.

Les déplacements de l'auteur liés aux actions de médiation dans les bibliothèques du réseau de PAA sont assurés avec un véhicule de service et en lien avec le personnel des médiathèques de PAA.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'approuver le principe de la résidence de création de quatre semaines en mars 2023
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces contractuelles

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE :

18 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20221006-38\_06102022